



**Décision prise dans le cadre de la délégation  
du conseil d'administration,**

**LA PRESIDENTE,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

**DECIDE**

**Article 1**

Les tarifs de l'Espace Bernard-Marie Koltès sont fixés conformément à l'annexe jointe.

**Article 2**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

**Article 3**

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du théâtre et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 14 janvier 2025

  
Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

**20 JAN. 2025**

Proposition de tarifs pour l'ESPACE BERNARD-MARIE KOLTES

Ce document comporte plusieurs éléments concernant les tarifs de l'établissement :

**- GRILLE TARIFAIRE DES PUBLICS - SPECTACLES**

Proposition de tarifs pour la billetterie en lien avec les spectacles et manifestations organisés par le théâtre

**- REGLEMENT EXONERATIONS - SPECTACLES**

La politique appliquée concernant les exonérations

**- TARIFS DES CONSOMMATIONS**

Proposition de tarifs pour le bar : Boissons et en-cas

**- POLITIQUE CONSOMMATIONS OFFERTES**

La politique appliquée concernant les boissons offertes : contremarque et responsables

**- TARIFS DES INTERVENTIONS**

Proposition de tarifs pour les visites, médiations et ateliers

**- MISE A DISPOSITION DES SALLES**

Proposition de tarifs et de dégrevements pour la locations des différents espaces de l'EBMK

**- MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTÉS**

Liste des moyens de paiements pris en charge

## GRILLE TARIFAIRE DES PUBLICS - SPECTACLES 2024 - 25

Tarif 1 spectacle		
Types de tarifs	Descriptions	Prix en €
Tarif plein	Public extérieur	18,99 *
Tarif réduit 1	Enseignants, seniors, abonnés à la newsletter culture DVUC et aux structures partenaires, groupe de >10 personnes de > 26 ans	12,99 *
Tarif réduit 2	Personnels de l'Université de Lorraine	10,99 *
Tarif réduit 3	moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, intermittents du spectacle	5,99 *
Tarif réduit 4	Groupes scolaires, groupe de >10 personnes de <26 ans	6
Détax Pro	Partenaires, professionnels non éligibles à l'exo pro, groupe en entreprise, accompagnant scolaire supplémentaire	10
Etudiant	<i>Etudiants, sur présentation d'une carte en cours de validité</i>	1
Exonéré	<i>(Voir politique des exonérations)</i>	0

Tarif spécial : spectacle trilogie		
Types de tarifs	Descriptions	Prix en €
Tarif plein	Public extérieur, public correspondant aux tarifs réduit 1 et 2	30,99 *
Tarif abonnés	Abonnés (abonnements 5 ou 8 spectacles en cours de validité)	25,99 *
Tarif réduit 3	moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, intermittents du spectacle	15,99 *
Tarif réduit 4	Groupes scolaires, groupe de >10 personnes de <26 ans	18
Détax Pro	Partenaires, professionnels non éligibles à l'exo pro, groupe en entreprise, accompagnant scolaire supplémentaire	30
Etudiant	<i>Etudiants, sur présentation d'une carte en cours de validité</i>	3
Exonéré	<i>(Voir politique des exonérations)</i>	0

Abonnement 5 spectacles		
Types de tarifs	Descriptions	Prix en €
Tarif plein	Public extérieur	69*
Tarif réduit 1	Enseignants, seniors, abonnés à la newsletter culture DVUC et aux structures partenaires, groupe de >10 personnes de > 26 ans	44*
Tarif réduit 2	Personnels de l'Université de Lorraine	49*
Tarif réduit 3	moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, intermittents du spectacle	24*

Abonnement 8 spectacles		
Types de tarifs	Descriptions	Prix en €
Tarif plein	Public extérieur	96*
Tarif réduit 1	Enseignants, seniors, abonnés à la newsletter et aux structures partenaires	70*
Tarif réduit 2	Personnels de l'Université de Lorraine et Université du Temps Libre	62*
Tarif réduit 3	Etudiants, moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, intermittents du spectacle	33*

Pass tous spectacles	
Tarif unique	102,56 *

SPECTACLES Offres exceptionnelles	
Offre occasionnelle qui peut être proposée lors d'actions promotionnelles, selon places disponibles :	<b>Prix en €</b>
2 billets : 1 acheté = 1 offert	tarifs spectacle
Billet Solidaire en partenariat avec le RESAM :	<b>Prix en €</b>
1 billet acheté = 1 billet offert par l'EBMK ***	5,99 *

\* Le prix du billet est composé d'un droit d'entrée + frais de service que ce soit en ligne ou sur place.  
Les frais de service sont reversés à notre prestataire Weezevent, billetterie en ligne, quand le billet est vendu en ligne.  
Tarifs frais de service =  
- 0,99 € TTC par billet vendu  
- 2,5% TTC / billet vendu dont le prix est supérieur à 40 € (plafond 9,95 €).  
- gratuit pour les événements gratuits

\*\*\* Pour tout billet solidaire acheté à 5,99€ : Le RESAM reçoit le billet solidaire + une place offerte par l'EBMK (exonérée)

## REGLEMENT EXONERATIONS - SPECTACLES

### PLACE DE SERVICE

- Membres de l'équipe EBMK + partenaires de l'évènement
- Ambassadeurs + service civiques + emploi étudiants + stagiaires de l'EBMK
- Professeure-relai de l'EBMK
- équipe artistique (1 à 3 personnes max. Tolérance selon places disponibles)
- Captation de la Direction du Numérique \*
- Départ artiste en salle, régie en salle

### ACCOMPAGNANTS SCOLAIRE

- Accompagnant.e groupe scolaire (1 exo pour 15 élèves)

### EXONERE

- invitations personnelles EBMK (5 invitations à se répartir sur le spectacle)
- Invitations personnelles Compagnie (contractuellement 5/spectacle)
- Les places échangés avec un autre spectacle par des spectateurs payants
- Actions promotionnelles Relations publics / Communication
- Billet solidaire \*\* (tarif billet solidaire)

### EXONERE PRO \*\*\*

- Programmateur, directeur.trice de salle, tourneur
- Presse
- Institutionnel : Mairie, département, région, DRAC, DAAC, Président Université, DGS Université
- Artistes associés/résidents
- DVUC : direction, appui territoire, communication + MDE Lorraine-Nord
- Direction de la communication : direction, réseaux sociaux, presse

*\* Pour les captations : la DN réserve 6 fauteuils pour ses caméras et les 2 cadreurs. Une fois le public entré il faut composer UNIQUEMENT le nombre de cadreurs dans la salle. Pour le bilan de fréquentation les 4 places de caméra seront retirées de la jauge afin de mieux calculer le taux de fréquentation.*

*\*\* Pour tout billet solidaire acheté à 5,99€ : Le RESAM reçoit la place solidaire + une place offerte par l'EBMK (exonérée)*

*\*\*\* Pour les structures partenaires, possibilité de 2 exos pros sur demande.*

**N.B. :** La justification du tarif exonéré doit être noté en commentaire de la place sur Weezevent, à moins que ce ne soit des places au nom de l'équipe ou l'équipe artistique.  
(ex. de justif : invitation personnelle Louise / place échangée en remplacement de [spectacle] le [date] / report du spectacle [spectacle] annulé, etc.).  
L'utilisation de ce tarif doit systématiquement être justifiée.

## Tarifs des interventions

SERVICES	Tarifs TTC
Visite du théâtre par un médiateur de l'EBMK	exonéré
Médiation ou présentation des événements de l'EBMK par un médiateur de l'EBMK (avec déplacement en région)	exonéré
Visite du théâtre avec intervention d'un artiste	60€
Atelier ou médiation au théâtre par un artiste en résidence à l'EBMK	60€ / heure + montant des éventuels frais matériels
Atelier ou médiation par un artiste (avec déplacement)	60€ / heure + montant des défraiements (sur facture) + montant des éventuels frais matériels

### NB

Le tarif de 60 € TTC par heure correspond au tarif définit par la DRAC depuis janvier 2024

Si l'artiste renonce à son forfait, l'intervention ne sera pas facturée

### Mise à disposition des salles (hors personnel technique)

Les tarifs sont dégressifs à partir de 3 représentations (-25%)

Une soirée de location inclus 6 heures de répétitions en lumières de service dont 2 h de technique avec régisseur

Deux soirées de location inclus 8 heures de répétition en lumières de services dont 4 h de technique avec régisseur

Salle (jauge)	Service de 4 ht	Journée 9h-18h	Soirée 18h-22h
Salle Blanche (25 pl.)	170 €	330 €	390 €
Salle Noire (49 pl.)	330 €	610 €	640 €
Salle Koltès (144 pl.)	880 €	1 650 €	1 980 €
Totalité du théâtre (280 pl.)	n/a	2 750 €	3 850 €

Frais de services "technicien"	Service de 4 h. c.c. ht
Technicien lumières & son «standard»	180€
Technicien lumières & son «spécifique»	230€
Ingénieur son «dédié»	230€
Manutentionnaire	160€

### NB

Ces tarifs ne correspondent pas au coût réel de fonctionnement du théâtre.

Ces tarifs sont les tarifs officiels à partir desquels seront appliqués le dégrèvement "partenaire"

Le dégrèvement peut aller de 25 % à 100% selon le degré de partenariat, l'implication du partenaire dans la vie du lieu, la valorisation d'actions de communication, de visibilité proposées

La mise à disposition pour toutes les composantes UL est faite à titre gracieux, seuls les frais techniques sont facturés lorsque la présence d'un ou plusieurs techniciens est requise.

Dans le cadre d'un E.R.P. (Etablissement Recevant du Public), la présence d'un agent S.S.I.A.P. (Service Sécurité Incendie & Aide à la Personne) niveau 1 est obligatoire en présence de public et à prendre en charge par le partenaire auprès d'une entreprise agréée ou via le marché pour les composantes UL.

Dans le cadre du plan « Vigipirate », la présence d'un vigile et du contrôle des sacs est obligatoire et également à prendre en charge par le partenaire directement auprès d'une entreprise agréée ou via le marché pour les composantes UL.

<b>TARIFS DES CONSOMMATIONS</b>		
<b>Produit</b>		<b>Prix en €</b>
Vin blanc, rouge ou rosé	12 cl	3
Bière locale	33 cl	3,5
Infusions glacées	33 cl	3,5
Soda	33 cl	3
Eau minérale	33 cl	1
Café		1
Thé ou infusion		1

Repas	15
Repas	10
Repas	8
Repas	5
Grignotage apéritif	3
Grignotage apéritif	2
Grignotage apéritif	1

#### **POLITIQUE CONSOMMATIONS OFFERTES**

Des boissons pourront être offertes en échange d'une contremarque à déposer dans la caisse pour un suivi comptable transparent.

Ces contremarques seront utilisées de manière appropriée, dans un contexte professionnel et uniquement par les personnels de l'EBMK chargés des relations publics.

Les boissons offertes aux artistes ne font pas parties de l'inventaire du bar, donc ne nécessiteront pas de contremarque. Cependant, si un membre de la compagnie souhaite une boisson du bar, il devra la payer au tarif en vigueur.

<b>Moyens de paiements acceptés par l'EBMK</b>	<b>Billetterie Spectacle</b>	<b>Atelier EAC</b>	<b>Bar</b>
<b>Taux de TVA applicables</b>	<b>2,10 % 5,5 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>5,5 % 10 % 20%</b>
Espèces	<b>x</b>		<b>x</b>
Carte bancaire	<b>x</b>		<b>x</b>
Chèque	<b>x</b>		<b>x</b>
Virement	<b>x</b>		
Pass Culture	<b>x</b>	<b>x</b>	
Weezevent	<b>x</b>		
Bon de commande	<b>x</b>	<b>x</b>	
Dépenses internes	<b>x</b>		
Contremarque EBMK			<b>x</b>